



## Vivaldi Accordi

Fond siloxanique transpirant pour intérieur et extérieur à utiliser pour la préparation de supports non uniformes (traces de vieilles peintures, rapiécages d'enduit, etc.) avant l'application des finitions.

Il contient des fibres spéciales qui permettent de couvrir les micro craquelures dues au retrait du mur (qui ne sont pas du type dynamique).

# CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Vivaldi Accordi est un produit à base siloxanique qui se distingue par une adhérence élevée et une perméabilité excellente à la vapeur qui le rend compatible avec des finitions minérales. Son remarquable pouvoir uniformisant permet de reproduire, sur des supports très différents (traces de vieilles peintures, rapiéçages d'enduit, etc.), une absorption homogène sur toute la surface. Vivaldi Accordi est caractérisé par un effet de légère rugosité (granulométrie 0,3 mm max.) qui exalte l'effet esthétique des peintures semi couvrantes et garantit une correcte adhésion des finitions. Les fibres spéciales contenues permettent d'utiliser Vivaldi Accordi dans la préparation de supports avec micro craquelures dues au retrait du mur inférieures à 0,1 mm (qui ne sont pas du type dynamique). Vivaldi Accordi est conseillé même dans des supports très lisses comme le plâtre et le placoplâtre. En extérieur, Vivaldi Accordi peut être utilisé pour la préparation des supports avant l'application de toutes les finitions Vivaldi sauf le badigeon de chaux Vivaldi Capricci pour le quel il faut utiliser le spécifique fond Vivaldi Fondo per Capricci.

#### DONNÉES POUR L'APPLICATION

Avant l'application de Vivaldi Accordi vérifier que les supports soient secs, propres, sans parties qui se détachent. Dans le cas de supports très absorbants ou poudreux (plâtres farinant, vieux enduits poudreux, etc.), traiter d'abord les surfaces

avec un isolant adapté.

Vivaldi Accordi est d'habitude dilué avec 10-15% d'eau et appliqué à la brosse ou au rouleau à poil ras; lorsqu'un maximum de pouvoir de remplissage est souhaité pour couvrir les micro craquelures dues au retrait du mur, ne pas diluer Vivaldi Accordi et l'appliquer au rouleau à poil ras.

Lorsque l'application d'une deuxième couche de produit est nécessaire afin d'uniformiser le support, il faut l'effectuer uniquement après le séchage complet de la première couche.

Dans le cas où des grosses différences d'épaisseurs

sont à rattraper, utiliser d'abord les rasant Vivapiù

Rasit ou Vivapiù Rasante Minerale. Avant la réalisation des cycles de finitions, Vivaldi Accordi doit être complètement sec,

même en profondeur. Effectuer ces opérations à des températures comprises entre 10° et 30°C, avec une humidité inférieure à 85%.

# **RENDEMENT**

Le rendement change en fonction de l'absorption et de la rugosité du support.

La consommation indicative est de 0,15-0,30 kg/m<sup>2</sup> par couche.

**DONNÉES TECHNIQUES** 

-	
Conditionnement	3 Kg et 10 Kg
Granulométrie	0,3 mm
Masse volumique	1,65 Kg/litre
Résidu sec en poids	68 %
Résidu sec en volume	45 %
Perméabilité $\mu$ (DIN 52615)	96
Température minimum de stockage	+5°C
Temps max. de stockage avec embal	lage fermé 12

Ces informations techniques se basent sur nos recherches et expériences.

N'étant pas en mesure de contrôler les conditions d'utilisation, nous pouvons garantir uniquement la qualité du produit. Les revendeurs locaux et notre bureau Technique. sont à Votre disposition pour résoudre tout problème éventuel découlant de l'utilisation de nos produits.

# Vivaldi pour l'environnement e la santé.

Tous les produits de La Calce del Brenta e de la gamme Vivaldi respectent déjà les valeurs limites de COV (Composants Organiques Volatiles) imposés à partir du 2010 par la Directive Européenne 2004/42/CE.

## LA CALCE DEL BRENTA s.r.l.

Via della Fornace, 2 - Loc. S. Croce Bigolina 35013 Cittadella - PD - Italie Tel. +39 0499 445 004 • +39 0499 445 122 Fax +39 0499 445 589 www.vivaldicolors.com

www.lacalcedelbrenta.it e-mail: info@lacalcedelbrenta.it



Revision n.2 du 07/02/2012 Imprimè le 18/03/2013 Page n. 1/5

(PD)

# Fiche de Données de Sécurité

<ol> <li>Identification de la substance/du mélange et de la société/l`enti</li> </ol>
---

1.1. Identificateur de produit

Dénomination VIVALDI ACCORDI

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire Sous-couche siloxanique traspirant pour uniformiser les surfaces

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale La Calce del Brenta S.r.l. Adresse Via Della Fornace 2 Localité et Etat 35013 **CITTADELLA** 

Italia

Tél. +39 049 9445004-9445122

Fax +39 049 9445589

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité.

melzisnc@tin.it

Adresse du Responsable Luigi Melzi

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+39 049 9445004 Pour renseignements urgents s'adresser à

info@lacalcedelbrenta.it

## 2. Identification des dangers.

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et/ou du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs).

2.2. Éléments d'étiquetage.

Pictogrammes:

Avertissements:

Indications de danger:

Conseils de prudence:

2.3. Autres dangers.

Informations non disponibles.

# 3. Composition/informations sur les composants.

#### 3.1. Substances.

Informations non pertinentes.

3.2. Mélanges.

Contenu:

Classification 1272/2008 (CLP). Identification. Classification 67/548/CEE. Conc. %.

**INERT** 

50 - 100 CAS.

CE. INDEX. -





Revision n.2 du 07/02/2012 Imprimè le 18/03/2013 Page n. 2 / 5

**EAU** 

CAS. 7732-18-5 9 - 30

CE. 231-791-2

INDEX.

**BIOXYDE DE TITANE** 

CAS. 13463-67-7 9 - 30

CE. 236-675-5

INDEX. -

T+ = Tres Toxique(T+), T = Toxique(T), Xn = Nocif(Xn), C = Corrosif(C), Xi = Irritant(Xi), O = Comburant(O), E = Explosif(E), F+ = Extremement Inflammable(F+), F = Facilement Inflammable(F), N = Dangereux pour | Environment(N)

Le texte complet des phrases de risque (R) et des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

#### 4. Premiers secours.

#### 4.1. Description des premiers secours.

On n'a connaissance d'aucun dommage au personnel préposé à l'utilisation du produit. Toutefois, en cas de contact, inhalation ou absorption,les mesures générales suivantes prévues pour les premiers soins doivent être prises:

INHALATION: Transporter le sujet ou grand air. Si la respiration est difficile, pratiquer la respiration artificielle et consulter le médecin.

INGESTION: Consulter le médecin; ne provoquer de vomissements que si prescrit par le médecin; ne rien administrer par voie orale si le sujet a perdu connaissance.

YEUX et PEAU: laver à grande eau; si l'irritation continue, consulter le mèdecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

On ne connaît pas d'épisodes ayant causé des dommages a la santé et pouvant être imputés au produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suivre les recommandations du médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

#### 5.1. Moyens d'extinction.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

## 5.3. Conseils aux pompiers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), un masque à pression positive avec visière couvrant tout le visage ou respirateur autonome (à protection autonome) en présence d'une grande quantité de fumée.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Récupérer le produit écoulé à l'aide de moyens mécaniques et éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau. Prévoir une aération suffisante du lieu de l'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

#### 6.4. Références et autres sections.

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

### 7. Manipulation et stockage.

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Stocker dans des conteneurs fermés et étiquetés.



Revision n.2 du 07/02/2012 Imprimè le 18/03/2013 Page n. 3 / 5

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Conditions normales de stockage sans incompatibilité particulière.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Informations non disponibles.

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

#### 8.1. Paramètres de contrôle.

Informations non disponibles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition.

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX

Non indispensable.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DE LA PEAU

Non indispensable.

## 9. Propriétés physiques et chimiques.

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Etat Physique pâte
Couleur blanc
Odeur typique
Seuil d'odeur. Non disponible.

pH. 9

Point de fusion ou de congélation. Non disponible. Point d'ébullition. Non disponible. Intervalle de distillat. Non disponible. Point d'inflammabilité. 61 °C. Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité de solides et gaz Non disponible. Limite infer.d'inflammab. Non disponible. Limite super.d'inflammab. Non disponible. Non disponible. limite infer.d'explosion. Limite super.d'explosion. Non disponible. Pression de la vapeur. Non disponible. Densité de la vapeur Non disponible. 1 500 Poids speciphique. Kg/I Solubilité miscible

Solubilité miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau Non disponible.
Temperat.d'auto-allumage. Non disponible.
Température de décomposition. Non disponible.
Viscosité Tixotropico
Propriétés comburantes Non disponible.

9.2. Autres informations.

VOC (Directive 1999/13/CE): 1,46 % - 21,92 g/litre.

VOC (carbone volatil):

## 10. Stabilité et réactivité.

#### 10.1. Réactivité.

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres sibstances dans les conditions normales d'utilisation.

# 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse prévisible.

#### 10.4. Conditions à éviter.

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

# 10.5. Matières incompatibles.

Informations non disponibles.





Revision n.2 du 07/02/2012 Imprimè le 18/03/2013 Page n. 4 / 5

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

#### 11. Informations toxicologiques.

On ne connaît aucun cas de dommages à la santé dus à l'exposition au produit. De toute façon il est recommandé d'agir dans le respect des règles d'hygiène industrielle.

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques.

**BIOXYDE DE TITANE** 

LD50 (Oral): > 10000 mg/kg Rat

## 12. Informations écologiques.

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

#### 12.1. Toxicité.

Informations non disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité.

Informations non disponibles.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation.

Informations non disponibles.

#### 12.4. Mobilité dans le sol.

Informations non disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Informations non disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes.

Informations non disponibles.

## 13. Considérations relatives à l'élimination.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets.

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

# 14. Informations relatives au transport.

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

# 15. Informations réglementaires.

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Catégorie Seveso.

Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006.

Aucune.

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH).

Aucune

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH).

Aucune.

Contrôles sanitaires.

Informations non disponibles.

D.Lgs. 152/2006 e successive modifiche





Revision n.2 du 07/02/2012 Imprimè le 18/03/2013 Page n. 5 / 5

Emissioni:

TAB. D Classe 3 00,70 % ACQUA 29,40 %

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique.

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange et les substances qu'il contient.

#### 16. Autres informations.

#### **BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

- 1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
- 2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
- 3. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 4. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 5. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 6. Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen
- 7. The Merck Index. Ed. 10
- 8. Handling Chemical Safety
- 9. Niosh Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- 10. INRS Fiche Toxicologique
- 11. Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- 12. N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials 7ème Ed., 1989

#### Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des mofidications ont été apportées aux sections suivantes:

02/03/04/05/06/07/08/09/10/11/12/13/14/15/16.

